

Argancy 53

# Sommaire

Conseil municipal du 6 juin 2008	4-5
Conseil municipal du 4 juillet 2008	6-8
Conseil municipal du 8 août 2008	9-11
<b>Aménagement du territoire</b>	
Communauté de Communes	12-13
Le busage des fossés à Rugy	14
<b>A quoi joue-t'on ?</b>	14
<b>Groupe scolaire</b>	
Sorties scolaires	15
Départ de Mmes EGNER et JAGER	15
Remise des dictionnaires	16
<b>Activité extra-scolaire</b>	
Gala de danse	
<b>Rentrée des classes</b>	
Répartition des classes	17
Reprise du périscolaire	17
<b>Vivre à Argancy</b>	
Les 90 ans de Mme LALLEMENT	18
Nouveau curé pour notre paroisse	18
Horaires des messes	18
14 juillet	19
Fête patronale	19
Fête du cheval	19
Travaux d'été	20-21
<b>A savoir</b>	
L'aide aux seniors	22
Présentation du CLIC	23
Actualités	24
Les loisirs	25
Permanences médicales	26
Etat-civil	27



**N° 53**  
**Octobre 2008**

# Edito



Bonjour à toutes et à tous,

Les vacances sont terminées. Chacun a repris ses activités.

La place Anne de Méjanès est désormais finie, et, vous avez pu apprécier l'impact au niveau du paysage. Malgré les difficultés rencontrées, c'est une réussite. Il reste à chacun de respecter cette réalisation et de ne pas la dénaturer avec les salissures que nous avons déjà pu constater (traces de pneus, terre éparpillée au large sur les pavés,...). Nous comptons sur tous afin que cet investissement dure le plus longtemps possible dans son état initial.

Il reste à étudier et à intégrer la nouvelle bibliothèque et médiathèque, la maison des anciens, l'aménagement du presbytère, afin que les travaux soient terminés dans ce secteur.

Etant adjoint au maire responsable de l'urbanisme et des relations avec les associations de la commune, je me permets d'aborder plus particulièrement ces deux parties de la vie communale.

## **Urbanisme**

Secteur très important et tenant un rôle essentiel dans la vie et l'aménagement de la commune. Depuis 2007, les règles ayant été changées il a fallu s'adapter.

La commission d'urbanisme se réunit tous les mercredis soir, sauf exception, afin de travailler sur les différents dossiers qui nous sont soumis. Avec l'aide du service instructeur de la D.D.E. (Direction Départemental de l'Équipement), nous faisons le maximum afin que vos demandes soient traitées dans le respect des règles d'urbanisme que nous impose le P.O.S. (Plan d'Occupation du Sol) en vigueur dans notre commune.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler à chacun que tous les travaux que vous entreprenez sur vos propriétés sont soumis à déclaration (démolition, ravalement de façade, changement de fenêtre, abri de jardin, pergola, pose de grillage,...). La commission sera très attentive à ces déclarations et ne manquera pas de contacter les personnes qui passeront outre.

## **Relations avec les associations**

Les vacances ayant un peu freiné notre démarche de prise de contact avec les associations de la commune, nous allons mettre les bouchées doubles afin de les rencontrer. Beaucoup de travail nous attend également pour permettre à nos associations de continuer à œuvrer et d'offrir un maximum de possibilités aux habitants de la commune dans le domaine sportif et culturel.

Du travail aussi avec, en particulier, les études sur l'implantation de la salle omnisports que nous comptons bien réussir à construire durant ce mandat.

Que notre commune continue à être accueillante et ceci est l'affaire de tous les habitants, du particulier au responsable d'association, du citoyen à l'élu.

Bonne rentrée à tous !

Edmond SPEYER  
Adjoint



# Conseil municipal **6 juin 2008**

## Gestion du parc immobilier

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, animateur de la commission, missionné par le conseil municipal pour faire une étude comparative de délégation de gestion du parc immobilier de la commune d'Argancy.

A l'appel d'offres lancé, quatre sociétés spécialisées sur les sept sollicitées ont répondu au cahier des charges établi par la commission.

Ce cahier comprenait trois chapitres :

1. Gestion du patrimoine immobilier
2. Frais de relocation
3. Assurance

### Voici le tableau récapitulatif des propositions

Prestations	Immobilière de l'Ile	Dumur	Laveine	Batigestion	Observations
<b>Gestion</b> -Loyer / charges (révision) -Décompte mensuel et annuel -Entrées / Sorties -Gestion des travaux -Suivi avec le percepteur	X X X X X	(1)    A définir	X X X X	X X X ? ?	(1) Pas de détail, plaquette commerciale
<b>Frais de relocation</b> - Publicité - Visite - Dossier de solvabilité (2) - Rédaction bail - Etat des lieux	X X X X X	X  X	X X X X	X X X X X	(2) Dossier de solvabilité : impératif pour l'assurance « loyer impayé »
<b>Assurance</b> - Frais d'expulsion - Plafond - Détérioration /Remise en état	X 61 000 7700	80 000	X 65 000 7700	X 61 000 7700	
<b>Honoraires Hors Taxes</b>	Forfait 6 % + 1,67%	5 % (3) + 2,34% (4) + Frais de relocation ?	4,5 % + 2,5 Assurance + 3 % (5) + Frais de relocation : /1 mois (6)	5,50 % + 1,61 % + Forfait Administration 15€/Trimestre + 6 € Assurance + Suivi travaux (de 3 à 6 % H.T.) + Frais de relocation (1 mois + 100 € bail)+ Frais Contentieux (190)	(3) Honoraires de gestion seuls (4) Sans franchise et illimité dans le temps (à confirmer) (5) Gestion des travaux conditions générales non reprise dans la proposition commerciale (6) – 20 % remise commerciale - 50 % habitants de la commune

Le conseil municipal, après concertation, décide par 14 voix pour et 1 voix contre de céder la gestion du patrimoine immobilier communal à une des sociétés spécialisées qui a répondu à l'appel d'offres.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder la gestion de son patrimoine immobilier à l'entreprise : Immobilière de l'Ile, pour une durée de 1 an et selon les conditions définies dans la réponse à l'appel d'offres.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire rédiger le contrat de gestion et de le signer.

## Désignation des délégués dans le cadre de la révision des listes électorales

### Désignation des délégués de l'administration

En réponse à la demande de la commission administrative de révision des listes électorales 2008/2009, Monsieur le Maire propose les délégués des trois bureaux de vote de la commune d'Argancy suivants :

- |              |                    |                  |
|--------------|--------------------|------------------|
| - Bureau 1 : | Mairie d'Argancy   | ROZAIRE Patrick  |
| - Bureau 2 : | Groupe scolaire    | VETZEL Jean-Paul |
| - Bureau 3 : | Mairie annexe Rugy | BERNARD Sylviane |

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces désignations et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

### Délégués désignés par le Président du Tribunal de Grande Instance de Metz

Conformément à la loi, article L 17 du code électoral, le conseil municipal doit proposer deux délégués au Président du Tribunal de Grande Instance de Metz dans le cadre de la révision annuelle des listes électorales. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner :

- Mademoiselle Fabienne VECRIN
- Madame Marie-Claude DUVAL

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces désignations et charge Monsieur le Maire d'officialiser ces désignations.



### Demande d'achat de deux étangs

Monsieur BELLANGER Guy, sis 12 rue d'Amelange à Argancy, a demandé, par écrit, l'achat des étangs numéros 15 et 16 sis en aval du barrage sur la rive gauche de la Moselle.

Le conseil municipal, après débat et au vu de la situation actuelle qui convient à la commune car les deux étangs sont bien entretenus, décide de ne pas donner suite à la demande formulée par M. BELLANGER Guy.

### Achat de terrain

Monsieur le Maire informe le conseil sur la situation de la proposition d'achat d'une parcelle de terrain section 3, parcelle 331, faite par la municipalité à son propriétaire Monsieur CABOT.

Le Notaire, Maître SIMON, ayant informé par courrier Monsieur le Maire de la possibilité de réaliser cette vente, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer l'achat de la parcelle au prix de 600 €.

Monsieur le Maire est chargé d'informer les propriétaires, Madame et Monsieur CABOT, de cette décision pour procéder à l'achat de la parcelle concernée. Cette opération est à réaliser chez Maître SIMON Jean-Michel, Notaire à Vigy.

### Busage du fossé à Rugy

L'évacuation des eaux de pluie d'une surface importante des rues du village de Rugy se fait par un fossé à ciel ouvert. Afin d'assurer une meilleure évacuation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le busage de ce fossé.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres communal

- Entreprise Jean LEFEBVRE : 43 024,00 € HT
- Entreprise ALTIMA : 34 280,24 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise ALTIMA et charge Monsieur le Maire de confirmer ce choix à l'entreprise afin de faire réaliser ces travaux.

### Correspondant défense

Conformément à la loi en vigueur, Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour désigner un correspondant défense de la commune d'Argancy.

Monsieur SPEYER Edmond s'étant proposé, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette désignation et charge Monsieur le Maire d'en informer les services préfectoraux concernés.

## Création du SIVU des bassins versants

Par courrier, en date du 19 juin 2008, Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, informe la mairie de Charly-Oradour que les décisions prises par les conseils municipaux des communes d'Antilly, Argancy, Chailly-les-Ennery, Charly-Oradour, Chieulles, Malroy, Sanry-les-Vigy et Vany exprimant le souhait de créer un SIVU ayant pour objet la restauration, l'aménagement et l'entretien des ruisseaux ainsi que la gestion piscicole des cours d'eau en lieu et place des riverains doivent être considérées comme nulles et non avenues.

Vu que ces décisions ont été prises sur deux projets de statuts, vu que ces décisions n'ont pas dégagé une approbation unanime, il n'a pas été possible de prendre un arrêté rendant effective la création du syndicat souhaité.

En conséquence, les délibérations, qui ont été prises alors que le syndicat n'a pas d'existence légale, doivent être considérées comme nulles et non avenues.

Pour régulariser la situation, les communes concernées doivent se prononcer sur le projet de statuts définitifs.

Monsieur le Maire présente ce projet de statuts définitifs qui concerne les communes d'Antilly, Argancy, Chailly-les-Ennery, Charly-Oradour, Chieulles, Malroy, Sanry les Vigy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ces statuts et charge Monsieur le Maire de donner la suite qui s'impose à cette décision.



## Contrat pour un professionnel de musique vacataire

Vu l'activité de l'animatrice du livre chargée de la promotion de la lecture dans les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-les-Ennery, Ennery, Flévy et Trémery, activité supervisée par le comité de pilotage intercommunal;

Vu le besoin de support musical pour l'activité du conte musical, à raison d'une séance mensuelle de septembre à juin (période conforme à la période scolaire);

Vu le mandat de gestion des activités de la médiatrice du livre accordé au maire d'Argancy par les communes citées ci-dessus;

Monsieur le Maire propose la création et la signature d'un contrat pour l'embauche et la rémunération d'un professeur de musique vacataire, trois heures par mois, rémunéré au tarif horaire défini par la convention collective nationale des professeurs de musique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette création de poste pour la période de septembre 2007 à juin 2008 et la période de septembre 2008 à juin 2009. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution et de la publicité de cette décision aux communes concernées citées ci-dessus.

## Evolution de carrière

L'employé communal, Monsieur Cédric FONCIN, ayant passé et réussi le concours d'adjoint technique 1ère classe, il convient au conseil municipal de créer ce poste, catégorie C, d'adjoint technique 1ère classe, 35 heures par semaine.

Cette création entraîne la fermeture du poste d'adjoint technique 2ème classe tenu par l'agent concerné par la promotion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et la fermeture du poste actuellement tenu. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de ces décisions.

Félicitations !

## Indemnités de conseil

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux;

Décide par 9 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre, de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'exercice 2008. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme PRIGENT Léone.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions.



## Annulation d'une taxe de branchement d'assainissement

Monsieur le Maire soumet au conseil l'annulation d'un titre de droit de branchement au nom de Monsieur FENOT Gilles. Ce branchement n'a pas été réalisé. La construction a été considérée comme un agrandissement de l'existant sis 2 rue de Bussière à Argancy, sans branchement supplémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'annulation du titre cité ci-dessus, et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

## Bons d'achat du concours des maisons fleuries

La commission municipale des maisons fleuries a attribué des bons d'achat aux candidats retenus lors du concours des maisons fleuries 2007.

Les bons d'achat sont émis par les Etablissements MALASSE FLEURS DE METZ qui a adressé sa facture de 1 400 € à la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à payer cette facture de 1 400 €.



## Homologation d'un circuit quad

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de demande d'homologation du circuit de quad cross situé sur la commune et établi par le club « Quad 9 Argancy ».

Le dossier est déposé à la préfecture de la Moselle mais celle-ci sollicite l'avis de la commune avant de prendre une décision.

Vu la gêne sonore produite par les quads pour les habitants du village de Ruky, le conseil municipal ne souhaite pas, à l'unanimité des présents, l'homologation du circuit quad.

Monsieur le Maire prendra contact avec Monsieur le Président de l'association « Quad 9 Argancy » pour réduire cette source de bruit.

## Matériel de jeux gymniques pour la maternelle

Monsieur VETZEL Jean-Paul, 1er Adjoint chargé des écoles, présente au conseil du matériel gymnique à monter dans la salle de détente de l'école maternelle.

Ce matériel permettra aux enseignantes de faire faire des exercices physiques aux enfants.

Deux devis sont proposés :

- ✓ Entreprise GYMNOVA : 5 107,52 € HT
- ✓ Entreprise CASAL SPORTS : 5 582,60 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise GYMNOVA et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès des organismes compétents et de réaliser ces achats après réponse de ces organismes.

# Conseil municipal **8 août 2008**

## Travaux rue de la Chapelle

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats de l'ouverture des plis de l'appel public à la concurrence, procédure adaptée pour les travaux de voirie rue de la chapelle à OLGY :

Entreprises :

- **Jean LEFEBVRE : 24 614,90 €**
- APPIA Lorraine : 28 217,87 €
- SGREG : 42 761,65 €

Après examen des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise la mieux disante soit Jean LEFEBVRE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise Jean LEFEBVRE et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents d'attribution.

## Logiciel de gestion périscolaire

Monsieur LESAGE Justin présente au conseil les résultats des démarches qu'il a faites, missionné par Monsieur le Maire, pour l'achat d'un logiciel de gestion des activités périscolaires.

Proposition de la société PROXIM SOLUTIONS FLORANGE

- ▶ Coût du logiciel 942,50 € HT mise en service comprise.
- ▶ Proposition d'une formation d'une durée de 3 jours à raison de 6 h par jour, 660 € par jour soit 1980 €
- ▶ Déplacement 30 € par jour soit 90 €.
- ▶ Contrat de maintenance : 238 € par an.
- ▶ Délai de livraison : début septembre 2008.

Il est précisé aux conseillers municipaux qu'une subvention peut être demandée à la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle (CAF). Le conseil municipal, après débat, décide, à l'unanimité, de l'achat du logiciel, de la formation et du contrat de maintenance pour un an à la société PROXIM SOLUTIONS de FLORANGE. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de ces décisions ainsi que de la demande de la subvention à la CAF de la Moselle.

## Aménagement des étangs

Monsieur le Maire donne les résultats de l'ouverture de l'appel d'offres ouvert des travaux d'aménagement des étangs, première tranche. Marché estimé à 162 000 € HT.

Cinq entreprises ont répondu :

- SGREG : 141 454,90 €
- TRADEST : 132 213,70 €
- **EUROVIA : 131 237,74 €**
- Jean LEFEBVRE : 137 037,20 €
- COLAS : 147 625,40 €

Après examen des offres par la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire propose de retenir la société la mieux disante soit EUROVIA montant du marché 131 237,74 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société EUROVIA et donne mandat à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.



## Evolution de carrière

L'adjointe administrative, Madame Marie-Christine HALLER, ayant passé et réussi le concours d'adjoint administratif 1ère classe, il convient au conseil municipal de créer ce poste, catégorie C, d'adjoint administratif 1ère classe, 25 heures par semaine.

Cette création entraîne la fermeture du poste d'adjoint administratif 2ème classe tenu par l'agent concerné par la promotion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et la fermeture du poste actuellement tenu. Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions.

**Félicitations !**

# Conseil municipal **8 août 2008**

## **Contrats d'assurance des risques statutaires**

**L**e maire rappelle que la commune d'Argancy a, par la délibération du 8 août 2008, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune d'Argancy les résultats la concernant.

Le conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions suivantes :

### **Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L**

- ▶ Garanties : Décès + accident du travail + maladie ordinaire + longue maladie + maladie de longue durée + maternité.
- ▶ Franchise de 15 jours par arrêt dans le seul cas de la maladie ordinaire  
Taux : 5,20 %.

### **Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L**

- ▶ Garanties : Accident de service et maladie imputable au service + maladie grave + maternité / adoption / paternité + maladie ordinaire.
- ▶ Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire  
Taux : 1.20%

## **Décision modificative de crédit n°2**

**P**our permettre d'honorer la facture des travaux de voirie du chemin du Moulin à Ruggy, Monsieur le Maire informe le conseil de la décision modificative de crédit qu'il a prise à l'article 2315-249.

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment son article 16;

Vu les crédits inscrits au budget à l'article 020 dépenses imprévues, il faut affecter à l'article 2315-249, insuffisamment doté, les crédits ci-dessous.



<b>DEPENSES</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé programme</b>	<b>Montant</b>
020	Dépenses imprévues	- 9150
2315-249	Travaux voirie chemin du Moulin à Ruggy	+9150
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Le Conseil municipal à l'unanimité entérine cette décision modificative de crédit n°2.

## Circuit Quad

Monsieur SPEYER Edmond, Adjoint, informe le conseil sur les résultats de la réunion organisée à la demande du Président de l'association des quads, utilisatrice du circuit quad, de la commune d'Argancy.

Après débat, le Président de l'association des quads s'engage :

- ▶ A ne pas organiser de compétition sur le circuit quad
- ▶ De veiller à la mise aux normes sonores des véhicules évoluant sur le circuit ( pots d'échappements normalisés)
- ▶ De respecter les plages horaires d'évolution des quads. Dimanches et jours fériés seulement de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h
- ▶ De limiter à 10 quads le nombre de véhicules évoluant en même temps
- ▶ D'aménager la piste pour limiter les lignes droites, sujet à la vitesse bruyante

Le président est d'accord de signer une nouvelle convention d'une durée d'1 an renouvelable, consignnant les engagements cités ci-dessus.

Au vu des résultats de cette entrevue, le conseil municipal accepte la proposition d'homologation du circuit quad demandée par l'association à la Préfecture de Moselle et souhaite la rédaction d'une nouvelle convention à lui soumettre avant signature des deux parties.



## Réseau d'eau rue de la Chapelle

Les propriétaires des deux maisons sises 5 et 7 rue de la Chapelle ont soumis à Monsieur le Maire leur problème de conduites d'eau potable. Les maisons ont été construites avant la construction des maisons du lotissement de la Chapelle. Les deux conduites partent de l'entrée de la rue, à proximité de la rue de Metz. Les propriétaires souhaiteraient de nouveaux branchements à proximité de leur maison.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion avec les propriétaires et les services de la Mosellane des Eaux pour trouver une solution avant d'entreprendre la réfection de la voirie.



## Enquête publique liée au POS d'Ennery

Vu le dossier examiné par la commission d'urbanisme communal, Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter le document d'enquête publique du projet de la 7ème modification du P.O.S. de la commune d'Ennery sans apporter de modification.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et charge celui-ci de transmettre le résultat de cette décision à la commune d'Ennery.

# Aménagement du territoire

## Communauté de Communes Aménager au mieux notre territoire

**La Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz a comme mission principale l'aménagement du territoire.**

Depuis sa création le 25 janvier 1975, elle a créé et aménagé des zones d'activités industrielles et commerciales. La réussite de cette action place la Communauté de Communes en tête des activités professionnelles. Cette action a apporté aux communes des moyens financiers qui profitent aux habitants : aménagement des voiries, équipements associatifs, éclairage public, décoration florale, ... Que de chemin parcouru en vingt-huit ans !

Néanmoins cet élan n'a pas que des bons côtés, car la circulation routière crée des nuisances et l'activité industrielle n'a pas que des avantages. Les zones actuelles se remplissent et la Communauté de Communes étudie la possibilité d'extension et de création de nouvelles zones. La commune d'Argancy est concernée comme l'indique le plan ci-joint. Ces études doivent permettre de présenter au Conseil Général et au Conseil Régional nos propositions d'aménagement de territoire à long terme, autour de la ville de Metz, comme le demande la loi d'aménagement du territoire. Une fois l'étude arrêtée, celle-ci fera l'objet d'une enquête publique et de publicité adéquate.

### Les pistes cyclables

La commune d'Argancy va, enfin, être équipée de pistes cyclables qui rejoindront celles des communes de la rive droite et de la rive gauche. Aujourd'hui, l'obstacle principal est la passerelle du barrage que la navigation, a fermé à la circulation pour réaliser des travaux. Une convention est en cours avec cette dernière et la

Communauté de Communes. Ce passage sera ouvert quand tous les travaux seront terminés. La Communauté de Communes va réaliser des travaux de sécurité sur les rambardes existantes.

Les pistes cyclables qui vont être réalisées dans les mois et années à venir permettront des liaisons piétonnes et cyclables sécurisées entre les villages de la commune Rugy, Olgly et Argancy. Le conseil municipal aurait souhaité que ces équipements soient réalisés beaucoup plus tôt. Notre patience va-t-elle être récompensée ? Nous avons bon espoir.

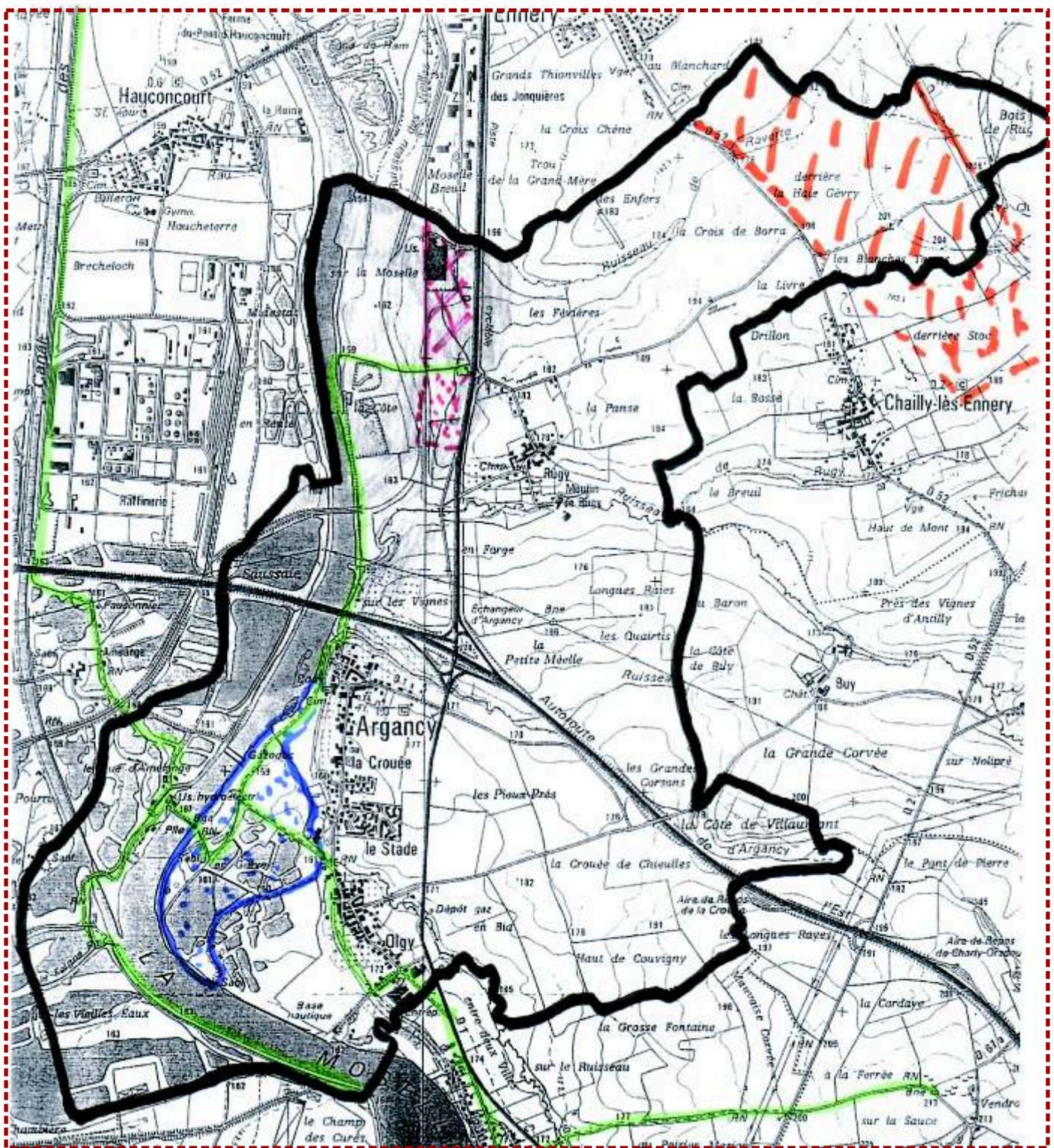
Le plan de la commune vous matérialisera les pistes cyclables à réaliser.

Nous vous signalons qu'elles rejoignent la piste cyclable européenne TREVES - METZ qui longe le canal Rive gauche et passe sur la route d'Amelange.

### Aménagement des étangs rive droite

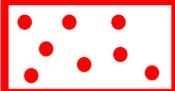
La commune en coordination avec les travaux réalisés par la Communauté de Communes va commencer la remise en état des voiries des étangs. Elle étudie, avec la Ligue Protectrice des Oiseaux et le bassin Rhin-Meuse, le classement en zone humide de certains étangs en bord de Moselle, qui accueillent des oiseaux que nous devons protéger. Nous étudierons également la mise en valeur de la faune et la flore de ces étangs.



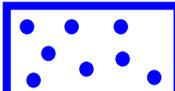


 Pistes cyclables à réaliser dans la continuité de l'existant

 Zones industrielles existantes

 Zones industrielles en cours d'aménagement

 Zones industrielles à l'étude pour les 10 années futures

 Zone des étangs : projet d'aménagement et de classement en zone protégée.

## Aménagement du territoire

### Busage d'un fossé à Rugy



#### Vue aérienne de RUGY

Le busage du fossé a été réalisé par l'entreprise ALTIMA. 250m de canalisation ont été posés pour récolter 75% des eaux de pluie de RUGY.

#### ERRATUM

Une petite erreur s'est glissée dans l'article sur l'urbanisme du n°52.

**Toutes les modifications apportées au bâtiment et/ou au terrain doivent faire l'objet d'une déclaration préalable (et non d'un permis d'aménager): ravalement de façade, ouverture d'une fenêtre, abri de jardin, clôture,... en bref, les modifications inférieures à 20m<sup>2</sup>.**

**Les modifications supérieures à 20m<sup>2</sup> sont soumises à permis de construire (ou de démolir).**

## A quoi joue-t'on ?



# Groupe scolaire

## Sorties scolaires



Les élèves de CE2 et CM2 sont allés au parc d'activités de Dieuze



Les élèves des deux classes de maternelle sont partis à Lahymeix en Meuse.



Départ de Mme EGNER et Mme JAGER



# Groupe scolaire

Loïc BOUDOT  
Flavio CANU  
Anne-Sophie CAPPON  
Baptiste EGNER  
Guillaume ETIENNE  
Laure FLORQUIN  
Anthony GERBER-ROTH  
Nathan HENON-HILAIRE  
Elodie HOURDIN  
Benjamin KMIECIK  
Théo LECLERC  
Eddy LIETZ  
Ninon LOQUET  
Andréa MARSZALEK  
Noémie MARTIN  
Elodie MISZAR-SIDDI  
Mathéo PETIT  
Mathis RENOUF  
Pierre SEILER  
Adeline SOISSON  
Margaux SOUDIERE  
Alexandre CIFTARELLI

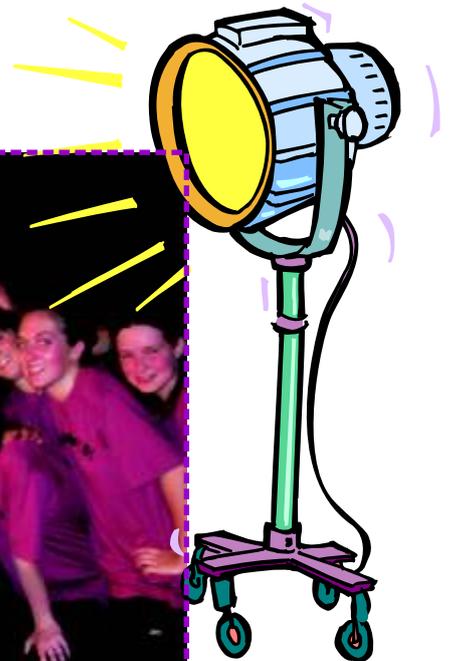
## Remise des dictionnaires



Pour célébrer le passage en 6ème, la municipalité organise chaque année une cérémonie pendant laquelle Monsieur le Maire remet à chaque élève un dictionnaire.

# Félicitations

## Activité extra-scolaire



16 juin 2008, gala de danse de Familles Rurales

# Rentrée des classes

## Ecole maternelle

Les enfants de petite section, moyenne section et grande section sont répartis dans deux classes.

### Classe de Mme DUFOUR

- ✓ Petite section : 13 élèves
- ✓ Moyenne section : 10 élèves

Aide maternelle : *Françoise NOEL*

### Classe de Melle SELLES

- ✓ Moyenne section : 10 élèves
- ✓ Grande section : 13 élèves

Aide maternelle : *Laurence KIEMCIK*



L'école était prête pour la rentrée, l'extérieur et l'intérieur opérationnels grâce au travail du personnel municipal.

## Ecole primaire

Suite au départ de Mme EGNER et de Mme JAGER, nous accueillons deux nouvelles institutrices, Mme THOMAS RENOUF et Mme DECASTILLE. Nous leur souhaitons la bienvenue !

### Répartition des classes

#### Classe de Mme THOMAS RENOUF

- ✓ CP : 19 élèves

#### Classe de Mme DECASTILLE

- ✓ CE1-CE2 : 21 élèves

#### Classe de Mme JURET

- ✓ CE2-CM1 : 21 élèves

#### Classe de Mme GOBET BECART

- ✓ CM1 - CM2 : 22 élèves

## Reprise du périscolaire

La cantine accueille, tous les jours, 40 à 50 enfants, encadrés par Virginie KLEMANN, Laurence KMIECIK, Sonia KULPMANN et Véronique HAUT.



## Mme Lallement fête ses 90 ans !



Le 7 septembre 2008, le conseil municipal a fêté les 90 ans de Mme Marie-Thérèse LALLEMENT de RUGY, en compagnie de ses enfants et petits enfants. Une superbe composition florale lui a été remise ainsi qu'un panier garni de chocolats fins, du champagne et un gâteau.

Mme Marie-Thérèse LALLEMENT et ses enfants ont vivement remercié la commune de ce moment convivial, auquel s'ajoute le souvenir de quelques photos.



## Bienvenu à l'abbé Kontzler

L'Abbé Philippe-Marie Kontzler vient d'être nommé pour 6 ans modérateur de la communauté de paroisses Anne de Méjanès comprenant Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Flévy, Malroy et Trémery. Il est également l'aumônier des gens du voyage et membre de la communauté des missionnaires de l'Amour de Jésus que nous connaissons bien à Argancy. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre village.

## Horaires des messes à Argancy (1er octobre-31 décembre 2008)

Les messes ont lieu le 2ème et le 4ème samedi du mois à 18h à l'église d'Argancy soit :

- ▶ 11 octobre 2008
- ▶ 25 octobre 2008
- ▶ 8 novembre 2008
- ▶ 22 novembre 2008
- ▶ 13 décembre 2008
- ▶ 27 décembre 2008

Les lundis, mardis, mercredis et vendredis, les messes ont lieu à la cité Marcel VAN à Argancy.

- ▶ 8h30 temps de prière
- ▶ 9h00 messe



## Vivre à Argancy

### Feu d'artifice du 14 juillet



Le 13 juillet au soir a été marqué par un splendide feu d'artifice tiré sur l'aire de détente.

La foule était nombreuse pour admirer le lancement continu des fusées multicolores qui embrasaient le ciel.

L'homme-feu, les roues tournantes enflammées, les spirales et le bouquet final aux couleurs scintillantes, dorées, vertes et rouges, ont enthousiasmé la foule qui a réagi spontanément par un OH ! admiratif et des applaudissements bien mérités.



20 minutes de bonheur avec une musique disco en accompagnement que l'on doit à la Société AQUARÊVES.



### Fête patronale



Inauguration de la fête patronale  
le 26 juillet 2008

### Fête du cheval à Olgy



Du 17 au 19 août 2008,  
concours d'équitation à Olgy

# Vivre à Argancy **Travaux d'été**



Pierre RICHET

La nouvelle municipalité n'a pas dérogé à la tradition et a embauché cet été plusieurs jeunes habitants de la commune.

Ils étaient 14 cette année et se sont occupés de l'entretien des espaces verts, des locaux et ont effectué également de nombreuses tâches administratives.

Geoffroy KOEPPPEL



Jordan HACQUIN



Jessica NOEL



Stéphanie HALLER



Fanny ETIENNE

Cédric COLLIGNON



Thomas HERBST



Cathy CAULIEZ

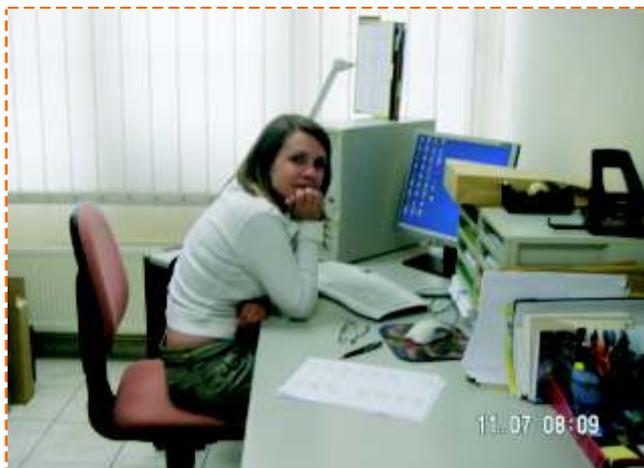


Pierre THIRY

Alexandre REYMOND



Lorène CHARROIN



Magali BIESEN



Thomas KRITTER

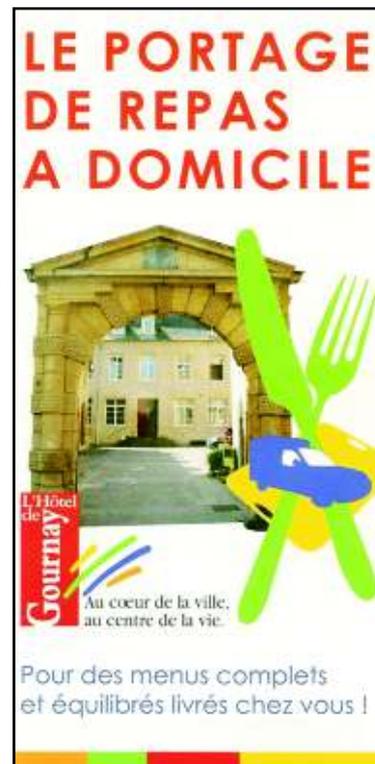
# A savoir **L'aide aux seniors**

## **Le portage des repas à domicile**

Depuis plus de 30 ans, l'Association Seniors Temps Libre développe des activités et des services pour les plus de 50 ans. Plus de 1000 adhérents profitent ainsi d'animations permanentes ou ponctuelles tout au long de l'année et d'un service restauration, accessible sans réservation du lundi au samedi.

### **Pourquoi choisir le portage des repas ?**

- ▶ Une cuisine traditionnelle et de saison préparée essentiellement à partir de produits frais.
- ▶ Une équipe de cuisine formée aux normes d'hygiène et agréée par les services vétérinaires.
- ▶ Des repas élaborés par une diététicienne et adaptés au régime alimentaire de chacun.
- ▶ Une livraison à domicile assurée par un personnel agréable et qualifié.
- ▶ Une mise en place rapide sur un simple appel.
- ▶ Un service temporaire ou sur la durée.



### **Exemples de menus**

Potage des 4 saisons  
Saumon à la dieppoise  
Fondue de Légumes  
Camembert  
Crème dessert café

Carottes rapées  
Boeuf bourguignon  
Tagliatelles  
St Paulin  
Paris-Brest

### **Combien ça coûte ?**

Le prix des repas est calculé en fonction de vos ressources grâce aux participations financières des collectivités locales et des caisses de retraite.

**Association Seniors  
Temps Libre  
L'hôtel de Gournay  
9, rue du Grand Cerf  
57000 METZ**

**Tél. : 03 87 75 08 87  
du lundi au vendredi  
de 8h à 11h30 et  
de 13h30 à 16h**

## **A.I.D.E. : un service accessible à tous**

**Association Intermédiaire pour les Demandeurs d'Emploi**

L'association AIDE met du personnel à votre disposition pour vous aider dans la vie de tous les jours : ménage, repassage, déménagement, entretien des jardins, manutention, petits bricolages, nettoyages divers, aide aux réceptions.

**A.I.D.E.  
4, rue des Jardins  
57300 MONDELANGE  
Tél.: 03 87 70 11 12  
fax : 03 87 71 38 24**

- ▶ **Sur un simple coup de fil**  
Mise à disposition de personnels sérieux et compétents.
- ▶ **Pas de formalités administratives.**  
L'association est l'employeur. Elle s'occupe de tout
- ▶ **Souplesse des contrats de travail :**  
Interventions ponctuelles ou régulières.  
Horaires fixes ou modulables.

## Ayez le réflexe « Clic »

Le CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination est un dispositif en faveur des personnes âgées mis en place par le Conseil Général de la Moselle en partenariat avec la Fédération Moselle Seniors.

Le CLIC intervient auprès des personnes âgées, de la famille et l'entourage, des professionnels du domaine sanitaire et social, des acteurs locaux.

Il propose des solutions de soutien à domicile :

- ▶ aide, garde, soins
- ▶ téléalarme
- ▶ portage des repas
- ▶ aménagement de logements
- ▶ accès aux droits
- ▶ loisirs
- ▶ ateliers de promotion de la santé
- ▶ soutien aux aidants naturels...

Le CLIC propose également des modes d'accueil :

- ▶ foyer logement
- ▶ unité de vie
- ▶ accueil familial
- ▶ accueil de jour
- ▶ hébergement temporaire
- ▶ maison de retraite
- ▶ unité de soins de longue durée

**Permanence de Vigy**  
**1, place Robert Schuman**  
**57640 VIGY**

**Tél.: 03 87 77 02 47**  
**Le jeudi de 14h-16h**



### Comment le CLIC peut-il vous aider ?

Le CLIC propose des permanences d'accueil, pour vous écouter et vous informer. Il vous oriente vers les services adaptés à vos besoins, vous aide dans la constitution des dossiers et dans la réalisation des démarches administratives.

Le CLIC coordonne les interventions autour de la personne âgée et les acteurs du domaine gérontologique.

**CLIC de la Nied**  
**5, allée des Ecoles**  
**57530 COURCELLES-CHAUSSY**  
**Tél.: 03 87 57 04 62**  
**e-mail : clicdelanied@wanadoo.fr**

**Lundi, mardi, mercredi :**  
**9h-12h30 et 14h-17h**  
**Jeudi et vendredi :**  
**9h-12h30, 14h-16h**



## **Brioches de l'amitié**

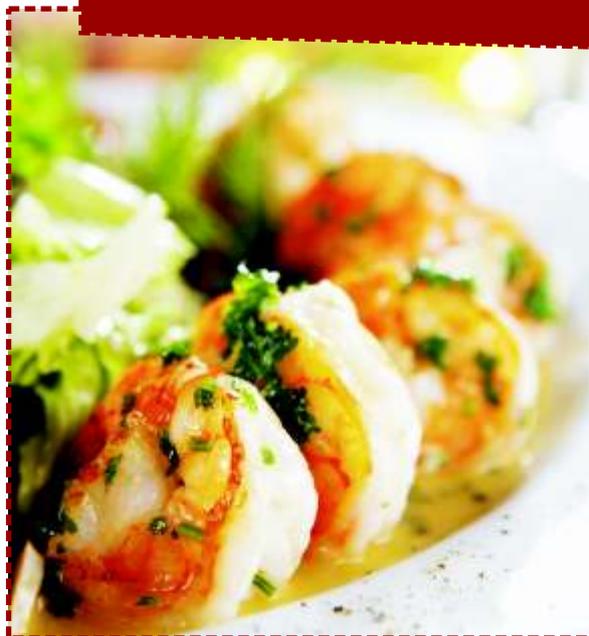
L'opération «**brioches de l'amitié**» permet tous les ans d'aider l'A.P.E.I. (Association des Parents d'Enfants Inadaptés) d'Amnéville. Cette année l'**Amicale de Pêche** d'Argancy s'occupera de la **vente des brioches les 10-11-12 octobre 2008**.  
Nous vous remercions pour votre aide.

## **11 novembre**

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à FLEVY.

## **Repas des anciens**

Notre traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 7 décembre 2008 à la salle des fêtes. L'après-midi sera animé par Anton Roman et son orchestre.



## **Saint-Nicolas**

Saint-Nicolas emmènera les enfants sages des écoles maternelle et primaire d'Argancy voir **Madagascar 2**. La sortie est prévue le lundi 8 décembre 2008 au Kinépolis. Les enfants de maternelle et primaire scolarisés hors de la commune pourront retirer leur sachet de bonbons en mairie. Les collégiens auront comme à l'accoutumée une place de cinéma Kinépolis à retirer également en mairie.



Voici un récapitulatif des activités proposées par Familles Rurales pour cette rentrée 2008.

Vous retrouverez en fin d'année un point complet sur toutes les associations de la commune dans notre livret de présentation annuel.

**Familles Rurales**  
**5 rue de bussière**  
**57640 ARGANCY**  
**03 87 77 86 56**

e-mail :  
**asfamillerurale@orange.fr**

## Les ateliers enfants

### Danse

- ▶ Mercredi de 13h à 17h
- ▶ Christelle MANGIN
- ▶ 03 87 77 89 56
- ▶ Tarif : 154 €
- ▶ Salle des fêtes

### Informatique

- ▶ Mercredi de 10h30 à 12h00
- ▶ Justin LESAGE
- ▶ 03 87 77 89 56
- ▶ Tarif : selon les revenus
- ▶ Maison des associations

### Cirque

- ▶ Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 17h30 à 20h00
- ▶ Gérard MASSONNEAU
- ▶ 03 87 77 87 38
- ▶ Tarif : 184 € pour Argancy  
204 € hors Argancy
- ▶ Salle des fêtes

### Théâtre enfants

- ▶ Mardi de 16h45 à 18h15 pour les primaires
- ▶ Mardi de 18h15 à 19h45 pour les plus grands
- ▶ Christelle MANGIN
- ▶ 03 87 77 89 56
- ▶ Tarif : selon les revenus
- ▶ Salle des fêtes

## Les ateliers adultes

### Gym

- ▶ Mardi de 19h00 à 20h00
- ▶ Lilianne ZANNOL
- ▶ 03 87 77 84 13
- ▶ Tarif : 154 €
- ▶ Salle des fêtes

### Fitness

- ▶ Mardi de 20h15 à 21h15
- ▶ Anne ZANNOL
- ▶ 03 87 77 86 98
- ▶ Tarif : 154 €
- ▶ Salle des fêtes

### Théâtre

- ▶ Lundi de 20h30 à 22h30
- ▶ Fabienne HACQUIN
- ▶ 03 87 77 86 98
- ▶ Tarif : 154 €
- ▶ Salle des fêtes

### Yoga

- ▶ Lundi de 19h00 à 20h30
- ▶ Albertine OCHS
- ▶ 03 87 77 85 82
- ▶ Tarif : 164 €
- ▶ Salle des fêtes

### Danse de salon

- ▶ Jeudi de 20h00 à 21h00
- ▶ Marie-Pierre LANG
- ▶ 03 87 77 75 87
- ▶ Tarif : 154 €
- ▶ Salle des fêtes

### Art floral

- ▶ 1 Vendredi après-midi par mois
- ▶ Lilianne ZANNOL
- ▶ 03 87 77 84 13
- ▶ RUGY

## Les ateliers seniors

### Joie de vivre

- ▶ 1 Lundi sur 2 de 14h00 à 16h30
- ▶ Albertine OCHS
- ▶ 03 87 77 85 82
- ▶ Tarif : 2,50 € la séance

### Gym douce

- ▶ Jeudi de 14h00 à 15h15
- ▶ Chantal COMINO
- ▶ 03 87 77 89 25
- ▶ Tarif : 154 €
- ▶ Salle des fêtes

### Cap seniors

- ▶ Lundi et vendredi
- ▶ Chantal COMINO
- ▶ 03 87 77 89 25
- ▶ Tarif : 2,50 € le goûter





# Permanences médicales

## Dr Céline JOIE

49, rue de Metz  
57640 OLGY  
Tél.: 03 87 30 34 02

## Dr Renaud LANDMANN

49, rue de Metz  
57640 OLGY  
Tél.: 03 87 77 72 60

## Dr Audrey CLAUS

2, rue du Presbytère  
57640 VIGY  
Tél.: 03 87 80 58 63

## Dr Serge DUMONT

7, avenue Charlemagne  
57640 VIGY  
Tél.: 03 87 77 98 20

## Dr Marylène CHUDZY

51, rue de Metz  
57300 AY-SUR-MOSELLE  
Tél.: 03 87 73 85 00

## Dr Pascal VALANCE

60, Grand rue  
57300 TREMERY  
Tél.: 03 87 73 70 82

## Dr Pierre SCHMITT

9, rue du Presbytère  
57365 ENNERY  
Tél.: 03 87 73 93 40

## Dr Daniel HENLE

13, Place R. Schumann  
57365 ENNERY  
Tél.: 03 87 73 91 00

## Octobre

1	M	Thérèse	<b>Chudzy</b>
2	J	Léger	
3	V	Gérard	
4	S	François	
5	D	Fleur	
6	L	Bruno	<b>Claus</b>
7	M	Serge	
8	M	Pélagie	
9	J	Denis	
10	V	Ghislain	
11	S	Firmin	<b>Dumont</b>
12	D	Wilfried	
13	L	Géraud	
14	M	Juste	
15	M	Thérèse	
16	J	Edwige	<b>Joie</b>
17	V	Baudouin	
18	S	Luc	
19	D	René	
20	L	Adeline	
21	M	Céline	<b>Joie</b>
22	M	Elodie	
23	J	Jean de C.	
24	V	florentin	
25	S	Enguerran	
26	D	Dimitri	<b>Henlé</b>
27	L	Emeline	
28	M	Simon	
29	M	Narcisse	
30	J	Bienvenu	
31	V	Quentin	

## Novembre

1	S	TOUSSAINT	<b>Landmann</b>
2	D	Trépassés	
3	L	Hubert	
4	M	Charles	
5	M	Sylvie	
6	J	Léonard	<b>Schmitt</b>
7	V	Carine	
8	S	Geoffroy	
9	D	Théodore	
10	L	Léon	
11	M	ARMISTICE 1918	<b>Joie</b>
12	M	Christian	
13	J	Brice	
14	V	Sidoine	
15	S	Albert	
16	D	Marguerite	<b>Joie</b>
17	L	Elisabeth	
18	M	Aude	
19	M	Tanguy	
20	J	Edmond	
21	V	Prés. de Marie	<b>Chudzy</b>
22	S	Cécile	
23	D	Christ Roi	
24	L	Flora	
25	M	Catherine	
26	M	Delphine	
27	J	Séverin	
28	V	Jacques	
29	S	Saturnin	
30	D	André	

## Décembre

1	L	Florence	<b>Joie</b>
2	M	Viviane	
3	M	Xavier	
4	J	Barbara	
5	V	Gérald	
6	S	Nicolas	<b>Dumont</b>
7	D	Ambroise	
8	L	Imm. Conception	
9	M	Pierre F.	
10	M	Romaric	
11	J	Daniel	<b>Henlé</b>
12	V	J.F. Chantal	
13	S	Lucie	
14	D	Odile	
15	L	Ninon	
16	M	Alice	<b>Claus</b>
17	M	Judicaël	
18	J	gathien	
19	V	Urbain	
20	S	Théophile	
21	D	HIVER	
22	L	Françoise	<b>Claus</b>
23	M	Armand	
24	M	Adèle	
25	J	NOËL	
26	V	Etienne	
27	S	Jean	<b>Sainte Famille</b>
28	D	Sainte Famille	
29	L	David	
30	M	Roger	
31	M	Sylvestre	

Les permanences de gardes vont du lundi 8H au lundi suivant 8H

### Pharmacies de garde

Secteur Hagondange Tél.: 03 87 58 53 00

Secteur Metz-ville Tél.: 03 87 36 97 97

Secteur Thionville sud Tél.: 03 82 50 94 89

### Services d'urgence

Centre anti-poison Tél.: 03 82 85 26 26

Pompiers Tél.: 18

Samu Tél.: 15

Police Tél.: 17

## Naissances

Estéban THIRION né le 10 juin 2008

Justine ANTUNES née le 17 juillet 2008

Baptiste BRIOT né le 11 août 2008

Fantine PERNET née le 2 septembre 2008

La Municipalité regrette l'erreur qui s'est glissée dans notre dernier bulletin au sujet de la naissance du petit Léo POUGET. Le prénom du bébé a été remplacé par celui de son papa. Mille excuses à la famille.

## Décès

Norbert TOULY décédé le 12 août 2008

### *Expression libre*

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2008. Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Dates arrêtées le 15/09/2008

### Comment recevoir Argancy 2008 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

# Manifestations du trimestre

## Octobre

- 4 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 4 Soirée moules-frites - US Argancy
- 11 Filets Garnis - Argancy Pétanque
- 16 Le jardinage biologique - Jardinage Bio
- 18 Filets Garnis - Argancy Pétanque

## Novembre

- 11 Commémoration de l'armistice 1918  
- Municipalité de FLEVY
- 13 Bilan 2008 - Jardinage Bio

## Décembre

- 4 Les grands principes de la nature - Jardinage bio
- 7 Repas des Anciens - Municipalité
- 8 ST-Nicolas - Municipalité

### Mairie d'ARGANCY

1, place Anne de Méjanès  
57640 ARGANCY

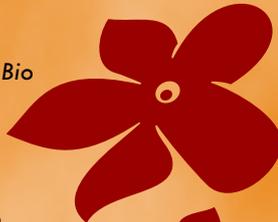
Tél.: 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70

### Rugy

Tél/fax : 03 87 77 83 35

E-mail : [mairie.argancy@wanadoo.fr](mailto:mairie.argancy@wanadoo.fr)  
[www.argancy.fr](http://www.argancy.fr)



## Centre aéré

**C'est le cirque au centre aéré !**

**E**n partenariat avec le Théâtre de la Lucarne et l'équipe de prévention du Comité Mosellan de Sauvegarde des Enfants et des Adolescents (CMSEA), 16 jeunes de Montigny-les-Metz ont mis en place un projet théâtre et cirque. A bord de la péniche du Théâtre de la Lucarne, ils sont partis en tournée une semaine pour présenter leur travail.

Ils ont profité de leur escale à Olgy le 16 juillet 2008 pour faire découvrir aux enfants du centre aéré les diverses disciplines du cirque. La journée s'est terminée sur la péniche où ils ont présenté leur spectacle.

Cette animation estivale originale a été financée par le Conseil Général de la Moselle et le bureau d'animation urbaine.

